



Syndicat National Autonome des Personnels
de Chambres de Commerce et d'Industrie



VOUS INFORME

Pourquoi avons-nous refusé de signer les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) ?

1°) Les NAO doivent en premier lieu être négociées au national, s'ensuit une déclinaison régionale pouvant être plus favorable.

A ce jour, seules les NAO 2022 de CCI France sont validées et portent sur l'augmentation de 3.5% de la valeur indiciaire brut du point et une enveloppe ciblée prioritairement sur les oubliés depuis des années en font partie.

2°) la CCI Nouvelle Aquitaine refuse d'appliquer le principe de flécher une partie de l'enveloppe d'augmentation vers les collaborateurs n'ayant pas eu de revalorisation salariale depuis de nombreuses années.

3°) la CCI Nouvelle Aquitaine refuse d'appliquer les décisions nationales portées et négociées en **NAO 2022** qui sont en cours sur l'enveloppe ciblée prioritairement pour le personnel.

Nous garderons la ligne de conduite que nous défendons et portons depuis 2014 concernant la politique salariale et le gel du point d'indice qui nous impacte tous avec 19% d'inflation depuis 2012

Nous VOUS devons de continuer à porter et défendre la régularisation des iniquités de traitement et injustices de la politique sociale de rémunération, appliquée dans certaines CCI Territoriales.

Nous ne pouvons pas cautionner les orientations actuellement donnée par la CCI Nouvelle Aquitaine, seule région de France à ne pas appliquer le dialogue social national insufflé par CCI France : vrai dialogue social de qualité, loyal, sincère et **respectueux du personnel**.

Pour l'UNSA-CCI et la CGT-CCI
Les Délégués Syndicaux

Gilles Amblard, Isabel Araujo, Sandra Mattioli
Hélène Taisne, Mariela Bocher